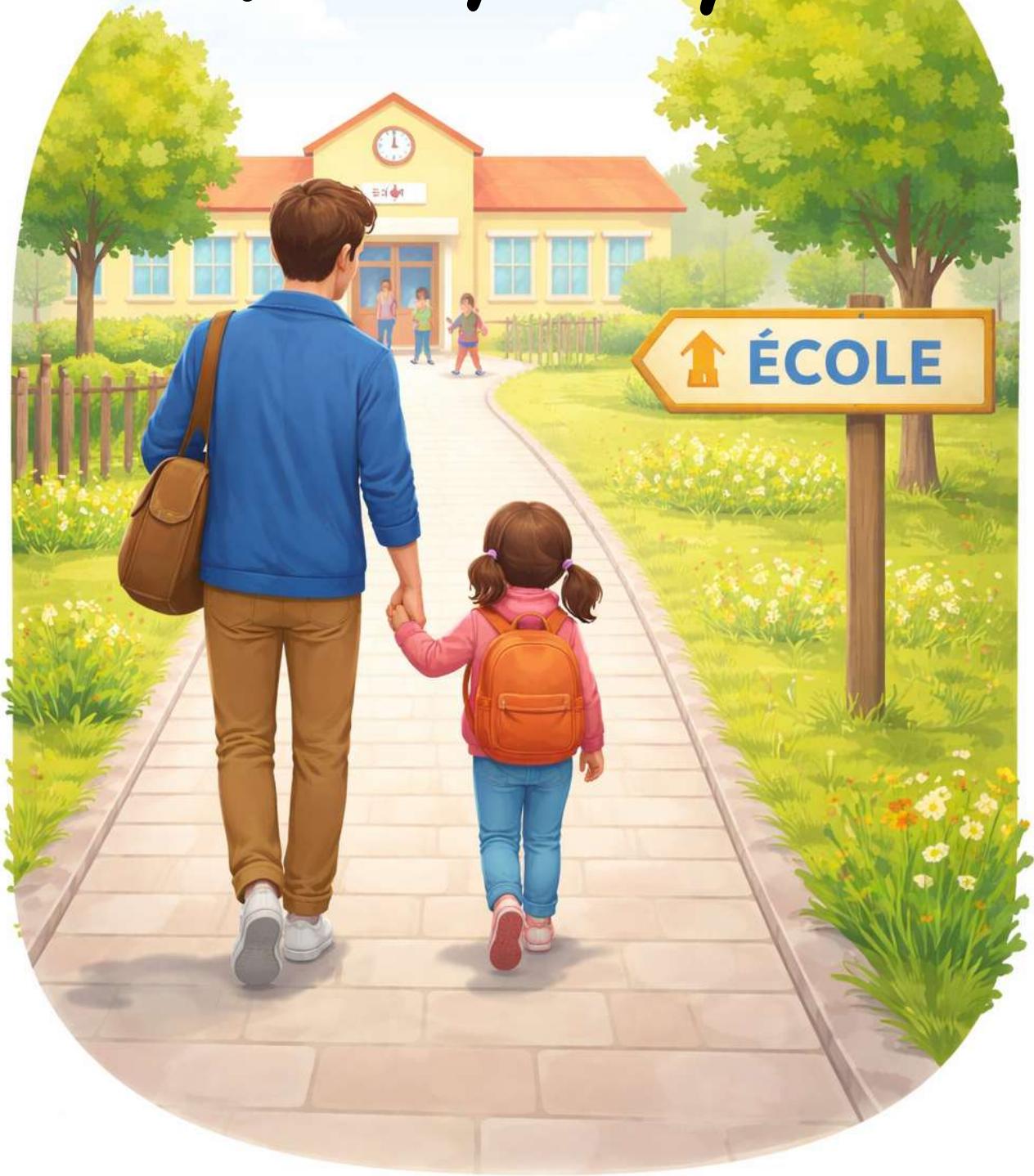


Guide pratique



Inscription à l'école Jean de la Fontaine

Cheix-en-Retz



Objectif du guide et à qui s'adresse-t-il ?

Ce guide a pour objectif d'accompagner les parents ou les responsables légaux lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à l'école maternelle et primaire Jean de la Fontaine dans le cadre :

- D'une inscription pour la première fois à l'école maternelle
- D'une intégration dans une nouvelle école maternelle ou primaire
- D'un changement de situation en cours d'année scolaire.

Ce guide présente également les démarches complémentaires à effectuer auprès des différents services (cantine, périscolaire, transport).



Démarche n°1 - Inscription à l'école maternelle

L'inscription à l'école constitue la première étape indispensable. Elle se passe à la mairie sans rdv sur les horaires d'ouverture. Inscriptions sont ouvertes dès le janvier pour la rentrée de septembre. L'enfant doit impérativement avoir 3 ans dans l'année civil.

Les documents à prévoir

Venir avec les originaux la mairie effectue les photocopies nécessaires

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, téléphone, attestation assurance habitation ou impôts)
- Dans le cadre d'un changement d'établissement : certificat de radiation (si possible)

L'agent administratif enregistre l'inscription, après validation de l'élu responsable de l'école, un mail est envoyé aux parents pour informer de la confirmation de l'inscription.



Démarche n°2 - Visite de l'école

Dans le mail de confirmation d'inscription les coordonnées de la Directrice y figureront et permettront à ceux qui le souhaite de prendre rdv pour une visite de l'école.

Adresse de l'école : 1 rue des Quarterons 44640 CHEIX-EN-RETZ



Démarche n°3 - Inscription au restaurant scolaire

➤ QUELQUES INFORMATIONS PREALABLES LIEES A CE SERVICE :

La restauration scolaire ou cantine est un service facultatif mais dont l'inscription est obligatoire.

La restauration scolaire fonctionne en liaison froide avec un prestataire qui confectionne les repas dans leurs cuisines. Les repas livrés le matin du jour de la consommation sont réchauffés sur place, (voir règlement pour plus d'information). En cas d'intolérances/allergies ou régime particulier, on parle alors de PAI - sa mise en place nécessite un rdv avec la responsable du restaurant scolaire.

Les menus sont consultables sur le tableau d'affichage à l'entrée principale de l'école et sur le site de la Mairie https://www.cheixenretz.fr/etablissements_scolaires/327417

L'inscription : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeCheixEnRetz44640/accueil>

1. Chaque nouvelle famille doit « créer un compte »
2. Dans « l'espace famille » puis « dossier de famille » saisissez l'ensemble de vos informations
3. Une fois le compte créé, la Mairie validera et inscrira le(s) enfant(s).
4. Les parents pourront ainsi réserver les repas à l'année ou ponctuellement selon l'organisation de chacun.

POUR LES FAMILLES EXISTANTES

1. Sur le compte actif de la famille - ajouter le ou les nouveaux enfants.
2. Mettre à jour les informations si besoin

➤ **Un e-mail sera envoyé à tous les parents via gestionenfance.com pour informer de l'ouverture des réservations pour la prochaine année scolaire.**



Inscription et réservation : quelle différence ?

1. Tous les enfants sont inscrits au service et apparaissent automatiquement sur le planning.
➤ **Mais cette inscription ne vaut pas réservation du repas.**
2. Pour que le repas soit pris en compte et que l'enfant soit accueilli ce jour-là, **le parent doit obligatoirement effectuer une réservation.**
La réservation est validée lorsque le symbole « V » vert apparaît à côté du nom de l'enfant sur le planning.
3. Sans réservation validée, **le repas ne pourra pas être fourni**, même si le nom de l'enfant figure sur le calendrier.
4. Pour toutes absences ou modifications, privilégier l'annulation par mail restausco@cheixenretz.fr ou téléphone 02.40.04.58.97 le matin.

A NOTER : Le portail famille dédié à ce service sert d'outil de communication à la Mairie pour informer tous les parents d'éventuels évènements qui peuvent survenir durant l'année scolaire.



Démarche n°4 - L'Accueil périscolaire

Ce service, intégralement géré par Pornic agglo pays de Retz, est proposé aux familles pour l'accueil des enfants les matins, soirs et mercredis. Les inscriptions sont à effectuées via le portail famille de l'agglo uniquement : <https://portalfamilles.pornicagglo.fr>



Démarche n°5 - Transport scolaire

Ce service est accessible depuis le site de l'agglo : <https://www.pornicagglo.fr/mobilites/transports-scolaires/>



Informations importantes à retenir

- L'inscription à l'école n'entraîne pas automatiquement l'inscription aux autres services. Il incombe aux parents d'effectuer les démarches dont ils ont besoins.
- Horaires de l'école : 8h45-12h / 13h20-16h15 lundi, mardi jeudi vendredi
- L'école possède également ses propres outils numériques pour communiquer avec les parents. L'utilisation de ces portails peut sembler contraignante pour les familles, mais elle est nécessaire pour les différents services afin de garantir des échanges de qualité entre l'ensemble des acteurs.
- **Contacts utiles :**

Mairie : 02.40.04.65.01 Restaurant scolaire : 02.40.04.58.97

Ecole : 02.40.04.58.69 Périscolaire : 02.40.69.17.42



Je récapitule mes démarches

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Inscription scolaire | <input type="checkbox"/> Transport |
| <input type="checkbox"/> Cantine | <input type="checkbox"/> Activités extrascolaires |
| <input type="checkbox"/> Périscolaire | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

Toute l'équipe vous souhaite une belle rentrée scolaire !

La Mairie